

## RETEX Intervention quai des ardennes 17/06/2015

---



Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	1/30
----------------------------------	---	-----------------------------	------

1.	Introduction .....	3
2.	Contexte.....	4
2.1.	Localisation géographique.....	4
2.2.	Environnement.....	5
2.3.	Vue suivant alpha.....	6
2.4.	Vue suivant bravo .....	7
2.5.	Vue suivant charly.....	8
2.6.	Vue suivant delta.....	9
2.7.	Structure .....	10
2.8.	Contenu du bâtiment.....	11
3.	Déroulement des opérations .....	12
3.1.	Appel.....	12
3.2.	Arrivée sur place .....	12
3.3.	Mise en place du dispositif et montée en puissance .....	15
3.3.1.	Dispositif à 15h31.....	15
3.3.2.	Dispositif à 15h40.....	16
3.3.3.	De 16 à 17 h .....	18
3.3.4.	A partir de 17 h.....	18
4.	Analyse du feu .....	19
4.1.	Vue suivant alpha.....	19
4.2.	Vue suivant delta.....	21
4.3.	Comportement du feu.....	24
4.4.	Comportement de la structure .....	25
5.	Analyse du dispositif.....	26
6.	Points forts .....	27
7.	Points faibles.....	28
8.	Améliorations possibles.....	29
9.	Annexes .....	30
9.1.	Revue de presse .....	30

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	2/30
----------------------------------	---	-----------------------------	------

## 1. Introduction

Le 17 juin 2015, les pompiers de l'IILE ont été requis à Liège pour un important feu de détritrus dans un immeuble à l'abandon quai des Ardennes n° 4.

La lutte contre cet incendie et ses conséquences collatérales a nécessité la mise en place de moyens importants et le déclenchement du plan mono-disciplinaire.

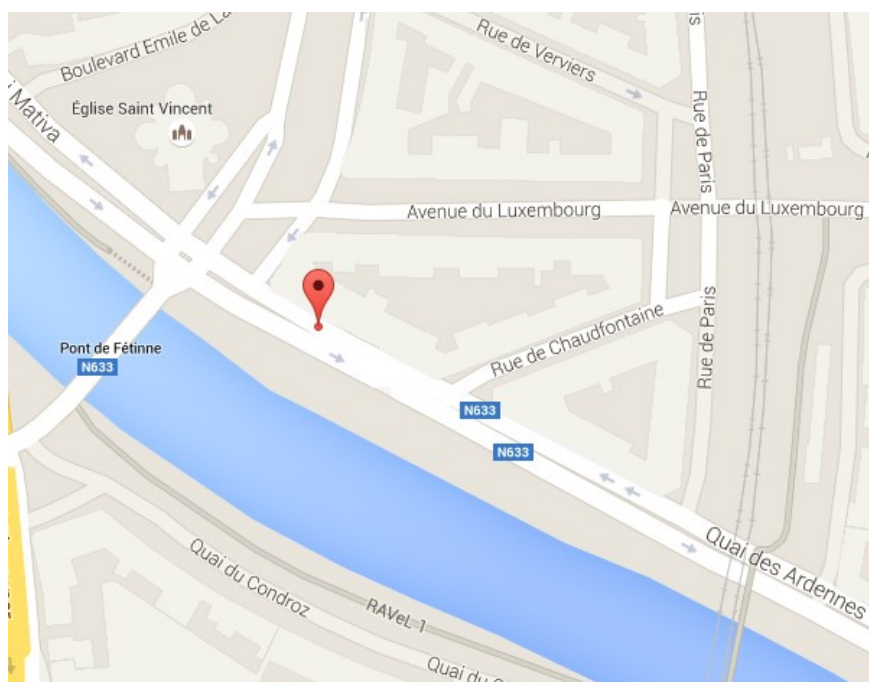
Le présent retex vise donc à retracer pas à pas cette intervention et à l'analyser dans ses moindres détails pour en tirer des enseignements constructifs pour l'avenir.

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	3/30
----------------------------------	---	-----------------------------	------

## 2. Contexte

Afin de bien comprendre ce qui s'est passé, il importe tout d'abord de planter le décor :

### 2.1. Localisation géographique



L'appel signale l'embrasement général d'un bâtiment quai des Ardennes à Liège.

Celui-ci, immeuble situé au n°4, est un immeuble rez + 5 enserré en plein tissu urbain. Les risques de propagation sont d'emblée très importants de même que le nombre potentiel d'impliqués.

La vue aérienne ci-après permet de situer le bâtiment et de le replacer dans son environnement.

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	4/30
----------------------------------	---	-----------------------------	------

## 2.2. Environnement



On le voit sur cette photo, on est clairement dans un environnement urbain relativement dense. Les possibilités d'extension sont nombreuses dans toutes les directions.

On remarque également que le bâtiment est prolongé en façade charly par un hangar à toiture « shed ».

Intéressons nous maintenant au bâtiment lui-même. Les photos ci-après permettent de se faire une idée du bâtiment suivant la reconnaissance 360 °.

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	5/30
----------------------------------	---	-----------------------------	------

### 2.3. Vue suivant alpha



L'immeuble concerné est une structure typique des années 60/70 avec ossature béton et remplissage en verre et matériaux synthétiques.

Les bâtiments mitoyens sont, quant à eux, des « maisons de maîtres » classiques du début du XX<sup>ème</sup> siècle. La structure est dans ce cas plus traditionnelle avec de la maçonnerie pour les éléments porteurs et des structures bois pour les planchers et les toitures.

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	6/30
----------------------------------	---	-----------------------------	------

## 2.4. Vue suivant bravo



Sur cette photo, on se rend mieux compte de la densité de l'habitat. On note également que la voirie sise devant l'immeuble est une voie rapide à grande densité de trafic.

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	7/30
----------------------------------	---	-----------------------------	------

## 2.5. Vue suivant charly



La vue suivant charly est prise depuis l'avenue du Luxembourg. Celle-ci, avec le quai des ardennes, délimite l'îlot concerné par l'extension potentielle du sinistre. Notamment, sur la vue aérienne au point 2.2., on remarque que l'arrière du hangar attenant au bâtiment en feu est quasi accolé au bâtiment de l'avenue du Luxembourg lui faisant face.

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	8/30
----------------------------------	---	-----------------------------	------



## 2.6. Vue suivant delta



La vue suivant delta permet à nouveau de se rendre compte du tissu urbain dense dans lequel l'immeuble concerné est inséré.

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	9/30
----------------------------------	---	-----------------------------	------

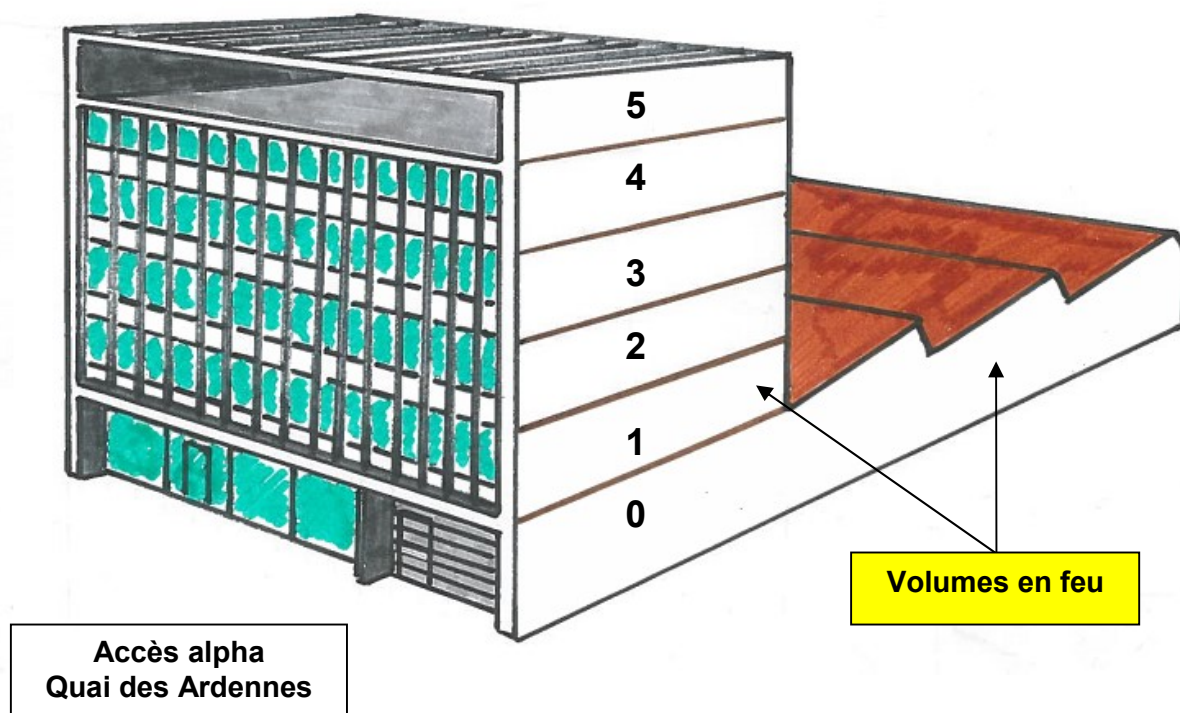
## 2.7. Structure

La structure du bâtiment, on l'a vu sur les photos, est une structure en béton, verre et matériaux synthétiques.

En ce qui concerne le hangar situé sur l'arrière de l'immeuble, la couverture est réalisée en panneaux de fibro-ciment sur charpente à ossature métallique. Vu la vétusté, on peut supposer que la fibre utilisée est de l'amiante.

La façade arrière présente une structure béton avec remplissage en maçonnerie

Le bâtiment comporte 6 niveaux en superstructure pour la partie immeuble. La partie hangar occupe toute la largeur du bâtiment et se prolonge sur l'arrière de celui-ci sur une profondeur d'environ 15 m. La superficie totale du hangar, qui ne s'étend que sur un niveau, est de +/- 250 m<sup>2</sup>.



## 2.8. Contenu du bâtiment

Le bâtiment est à l'abandon et squatté. Le contenu du hangar est principalement constitué de débris en tous genres. Le volume de ces débris est assez important.

On retrouve notamment des meubles, des immondices, des matelas, ..., le tout sur quasi l'ensemble de la hauteur du volume.

Le point d'origine du foyer est localisé à l'entrée de garage côté quai des Ardennes. L'entrée dans le bâtiment par cet accès est impossible car le stockage est trop compact (occupe l'entièreté du volume jusqu'au plafond).

Si on considère un pouvoir calorifique basé sur 50 % de matières synthétiques (polyuréthane) et 50 % de bois on arrive au résultat suivant :

- Polyuréthane : 27 MJ/kg
- Bois : 1,8 MJ/kg

**Soit une moyenne de 14,5 MJ/kg**

Si on considère que le hangar était rempli sur la moitié de sa hauteur (+/- 2 m de haut) et que le garage était rempli sur la totalité de sa hauteur (+/- 4m de haut), on arrive au volume de matière suivant :

- Garage :  $4 \times 4 \times 10 = 160 \text{ m}^3$
- Hangar :  $2 \times 250 = 500 \text{ m}^3$

**Soit un total de 660 m<sup>3</sup>**

Si on considère une densité basée sur 50 % de matières synthétiques (polyuréthane) et 50 % de bois on arrive au résultat suivant :

- Bois : 0,6
- Polyuréthane : 0,025 (estimé sur base d'une mousse de polyuréthane)

**Soit une moyenne de 0,31**

On arrive donc à une charge calorifique potentielle de  $660 \times 0.31 = 206 \text{ T}$  de déchets en feu.

Ces déchets avaient donc un potentiel calorifique estimé de  $206\ 000 \times 14.5 = \mathbf{2\ 987\ 000 \text{ MJ}}$

Evidemment, ce résultat doit être nuancé car :

- Il ne constitue qu'une estimation très grossière
- L'ensemble des déchets n'était pas en feu et ce potentiel calorifique n'a pas été libéré en une fois
- Toutes les matières considérées n'avaient pas forcément un taux d'inflammabilité élevé

Il n'empêche, on voit que la charge était là pour faire de cet incendie un sinistre potentiellement très dévastateur.

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	11/30
----------------------------------	---	-----------------------------	-------

### 3. Déroulement des opérations

Ci-après, on décrira simplement le déroulement des opérations tel qu'il apparaît dans les rapports des intervenants et dans les rapports de réécoute des transmissions radio.

Des photos et des plans seront insérés au fur et à mesure pour aider à la compréhension du déroulement des opérations.

#### 3.1. Appel

L'appel au dispatching a lieu le 16 juin 2015 à 15h04.

Le préposé de la centrale 112 signale au dispatcheur :

« Incendie quai des Ardennes n°4 – embrasement général »

Le dispatching sonne l'intervention à 15h05 avec le message suivant (il contacte la plupart des intervenants qui sont en liaison radio et/ou occupés sur les lieux d'une autre intervention) :

« Pour l'officier, la pompe de Grivegnée, la pompe du Sart-tilman, l'échelle de Liège et le véhicule ventilation, Incendie généralisé d'un bâtiment au quai des Ardennes à côté du n°2 »

Le chef de manœuvre signale au dispatching que la pompe de Liège est disponible et qu'on peut l'envoyer à la place de la pompe du Sart-tilman. Le dispatching valide et la pompe de Liège se rend sur place.

A 15h07, l'échelle de Liège est sur place et fait un premier sit rep :

« Nous sommes sur un bâtiment abandonné et c'est un feu de garage. Il y a énormément de fumée qui se dégage par le dessus. Il y aurait des squatters à l'intérieur du bâtiment ».

A 15h07, la centrale 112 avertit le dispatching qu'un smur et une ambulance ont été envoyés en prévention.

#### 3.2. Arrivée sur place

A 15h08, l'officier est sur place et passe le sit rep suivant :

« Incendie dans le dessous d'un immeuble à appartements dans un grand garage. Dégagement de fumée important. La première pompe sur place établit pour réaliser l'attaque en 45 »

Le dispatching donne les bouches d'incendie au chef de manœuvre et envoie d'initiative la citerne de Liège sur place.

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	12/30
----------------------------------	---	-----------------------------	-------

A 15h09, le chef de manœuvre demande une seconde citerne par anticipation.

Le dispatching envoie la citerne du Sart-tilman.

Après avoir réalisé une rapide reconnaissance, à 15h10, l'officier demande une deuxième attaque par l'arrière du bâtiment en établissant par les maisons mitoyennes.

A 15h11, l'officier demande l'engagement d'une troisième pompe.

La pompe du Sart-tilman qui est en intervention « guêpes » est envoyée sur place. L'officier veut que celle-ci réalise une attaque en charly, via l'avenue du Luxembourg.

A 15h13, le gradé de la pompe de Grivegnée qui réalise une attaque via bravo signale qu'il entend un fort sifflement dans le feu, probablement une fuite de gaz.

L'officier essaie de trouver un accès dans l'avenue du Luxembourg à l'aide de la police pour établir l'attaque en charly.

A 15h14, la citerne du Sart-tilman arrive avenue du Luxembourg.

L'officier demande l'alerte de l'officier de semaine pour déclenchement du plan mono-disciplinaire.

A 15h19, l'officier de semaine (ODS) confirme le déclenchement du plan mono-disciplinaire et prend contact avec le chef de manœuvre pour faire le point sur la situation.

A 15h24, l'officier désigne un deuxième chef de manœuvre côté avenue du Luxembourg. De facto, deux secteurs d'intervention sont désignés :

- Un dont l'accès se fait par alpha
- Un dont l'accès se fait par charly

A 15h26, le chef de manœuvre du secteur alpha demande une troisième citerne.

A ce moment, sont en manœuvres :

- 2 lances de 45 en bravo depuis le premier étage de la maison mitoyenne (pompe de Grivegnée)
- 1 lance de 45 en alpha par la porte de garage (pompe de Liège)
- 1 lance de 45 en alpha au premier étage pour maîtriser un feu dans un appartement situé au premier étage en charly et mener la reconnaissance aux étages supérieurs (auto-échelle de Liège)

A 15h27, la police réquisitionne un serrurier de passage avenue du Luxembourg qui ouvre la porte de la maison située à l'arrière du sinistre.

L'ODS propose à l'officier l'engagement de la Protection Civile pour renfort en eau. Vu la proximité de l'Ourthe, ils envisagent la pompe HFS.

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	13/30
----------------------------------	---	-----------------------------	-------

A 15h30, les moyens de la Protection civile suivants sont demandés par le dispatching :

- Une citerne tampon
- Le système de pompage HFS

A 15h31, la pompe du Sart-tilman est sur place. Elle monte une ligne de 45 pour attaquer en charly via une fenêtre accessible depuis la cour du bâtiment dont le serrurier a forcé la porte.

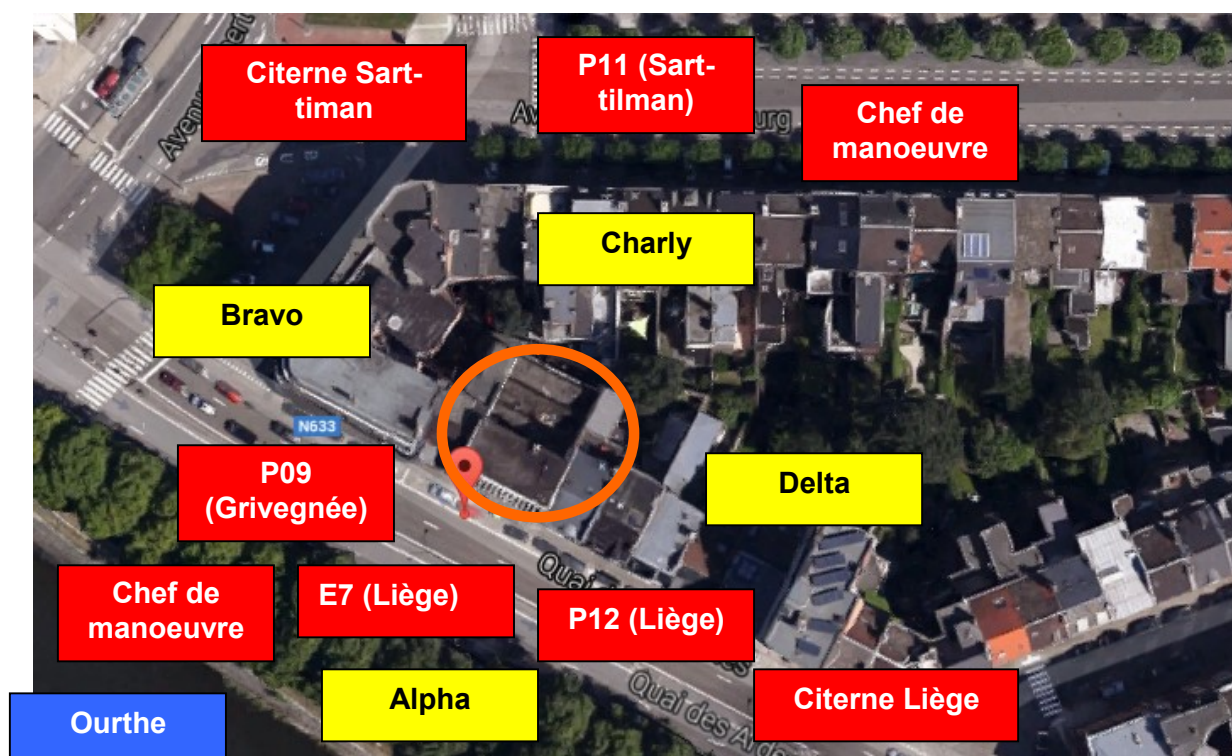
A ce stade, les moyens déployés sont les suivants :

- Officier :
  - Officier de garde
- Autopompes :
  - P12 (caserne de Liège)
  - P09 (caserne de Grivegnée)
  - P11 (caserne du Sart-tilman)
- Auto-échelles :
  - E07 (caserne de Liège)
- Citernes :
  - T07 + CTR 12 (caserne de Liège) = 6700 l
  - T09 + CTR 19 (caserne du Sart-tilman) = 9500 l
- Véhicule de support
  - V23 (caserne de Liège)

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	14/30
----------------------------------	---	-----------------------------	-------

### 3.3. Mise en place du dispositif et montée en puissance

#### 3.3.1. Dispositif à 15h31



#### Tactique adoptée :

- Attaque en alpha par la pompe de Liège (P12) : 1 lance de 45
- Attaque en alpha depuis les étages par l'auto-échelle de Liège (E7) : 1 lance de 45
- Attaque en bravo via bâtiment mitoyen par la pompe de Grivegnée (P9) : 2 lances de 45
- Attaque en charly par la pompe du Sart-tilman (P11) : 1 lance de 45

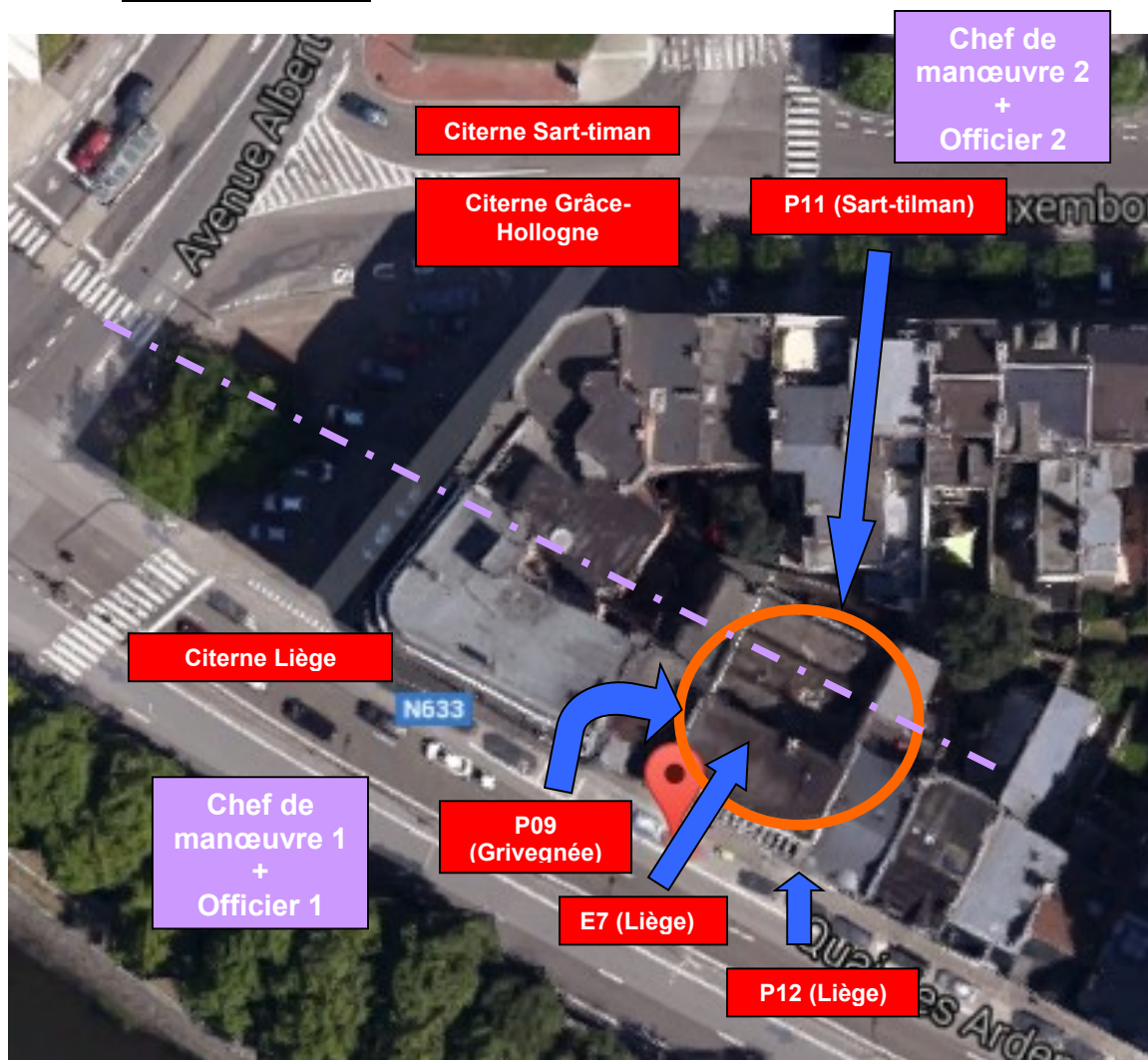
Le feu est circonscrit mais n'est pas encore maîtrisé.

Les moyens suivants sont en route :

- Citerne de Grâce-Hollogne (T10 + CTR10) = 9500 l
- Citerne de la Protection Civile = 20 000 l
- Dispositif de pompage HFS de la protection civile

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	15/30
----------------------------------	---	-----------------------------	-------

### 3.3.2. Dispositif à 15h40



#### Tactique adoptée :

- Attaque en alpha par la pompe de Liège (P12) : 1 lance de 45
- Attaque en alpha depuis les étages par l'auto-échelle de Liège (E7) : 1 lance de 45
- Attaque en bravo via bâtiment mitoyen par la pompe de Grivegnée (P9) : 2 lances de 45
- Attaque en charly par la pompe du Sart-tilman (P11) : 1 lance de 45

Le feu est circonscrit mais n'est pas encore maîtrisé.

Le second officier de garde arrive sur les lieux d'initiative.

L'ODS s'est, quant à lui, rendu au dispatching.

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	16/30
----------------------------------	---	-----------------------------	-------



L'équipe d'attaque en charly a réussi à trouver une porte d'accès et pénétrer dans le bâtiment.

L'officier de garde divise le chantier en deux secteurs distincts avec chacun leur officier et leur chef de manœuvre.

La gradé de la pompe de Liège réalise une reconnaissance via le bâtiment en delta et découvre une plate-forme au premier étage qui faciliterait son attaque. Il propose le déploiement par cette voie.

A 15h48, le feu n'est toujours pas maîtrisé. Le second officier propose de faire venir les moyens « mousse » pour tenter de noyer le sinistre.

Vu l'important dégagement de fumée, un périmètre de confinement de 50 m est mis en place avec la police.

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	17/30
----------------------------------	---	-----------------------------	-------

**3.3.3. De 16 à 17 h**

Les moyens mousse requis vont être préparés mais ne seront finalement pas utilisés puisque entre 16h30 et 17h00, l'incendie sera maîtrisé.

La protection civile mettra en œuvre son système HFS dans l'ourthe, permettant ainsi de disposer de moyens hydrauliques illimités.

**3.3.4. A partir de 17 h**

Le déblai nécessitera la réquisition d'une entreprise de démolition (Castagnetti) pour sortir de l'immeuble les nombreux déchets en tout genre et de tous volumes qui s'y trouvaient.

Il se poursuivra une partie de la nuit sous la surveillance d'équipes réduites qui se relayeront.

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	18/30
----------------------------------	---	-----------------------------	-------

## 4. Analyse du feu

On l'a vu au point 2.8., la charge calorifique potentielle était très importante. Cependant, elle n'a pas pu se libérer en une seule fois.

Dans le cas présent, la difficulté pour les intervenants est de parvenir à l'extinction en touchant réellement le cœur du foyer.

### 4.1. Vue suivant alpha



On l'a vu dans le déroulement des opérations, la première équipe d'attaque de la pompe de Liège attaque directement le foyer par la porte de garage. Les pompiers ne peuvent pénétrer dans le bâtiment car le stockage est trop compact.

Les équipes de Grivegnée (2 lances de 45 en manœuvre) pénètrent par le n°2 et réalisent l'attaque du foyer en charly via bravo. Ils se retrouvent en position surplombant le foyer du hangar arrière.

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	19/30
----------------------------------	---	-----------------------------	-------

Plus tard, une équipe de Liège sera envoyée avec une lance de 45 pour réaliser une attaque en charly via delta. Tout comme pour les équipes de Grivegnée, celle-ci se retrouvera sur une terrasse surplombant le foyer du hangar.



Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	20/30
----------------------------------	---	-----------------------------	-------

## 4.2. Vue suivant delta

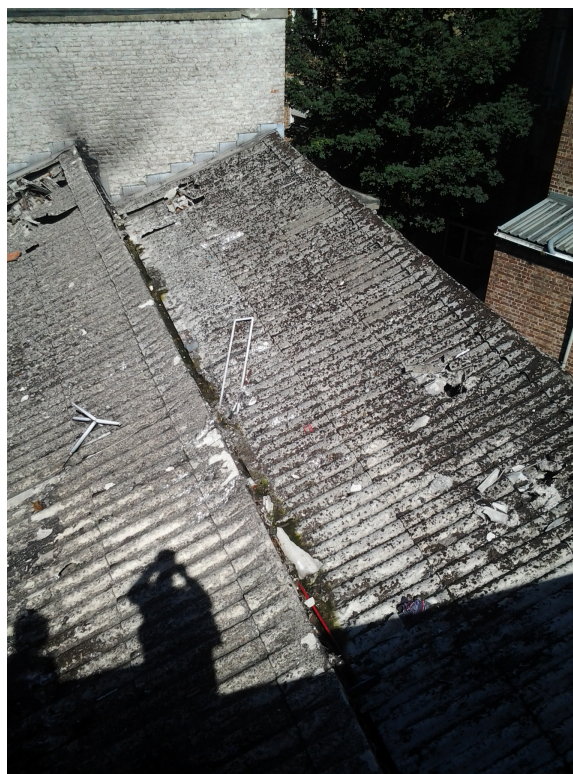
Les photos ci-après permettent de se faire une idée de l'arrière de l'immeuble et du positionnement des équipes. Celles-ci sont prises depuis la terrasse ne delta où une équipe de Liège s'engagea pour mettre en œuvre une lance de 45.



Cette photo montre la fenêtre de l'appartement du premier étage où un foyer s'était déclaré, probablement par convection, suite à la montée des fumées provenant du hangar.

On remarque d'ailleurs que le cimentage recouvrant la maçonnerie a partiellement sauté.

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	21/30
----------------------------------	---	-----------------------------	-------



Sur ces deux images, on remarque le détail de la toiture du hangar à l'arrière de l'immeuble.

Les plaques de couverture en fibro-ciment ont éclaté sous l'effet de la chaleur. La structure métallique s'est légèrement déformée.

En fait, la chaleur n'est pas restée longtemps emprisonnée car très rapidement, les faces avant du shed, en polycarbonate, ont fondu, ouvrant trois orifices de sortie béants pour les fumées. L'éclatement des plaques de couverture a complété la création de ce gigantesque exutoire.

On remarque également que c'est bien dans le garage que le foyer principal devait se trouver car le premier shed a subi le flux thermique le plus important. Les deux autres sheds sont restés quasiment intacts.

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	22/30
----------------------------------	---	-----------------------------	-------



Sur cette vue, on distingue le bâtiment par où a eu lieu l'attaque en charly (pompe du Sarttilman)



Preuve supplémentaire s'il en était besoin de la violence du sinistre, cette photo du mur mitoyen de l'habitation mitoyenne par la droite (accès delta). La dilatation à la chaleur puis la remise en place de la maçonnerie lors du refroidissement ont laissés des stigmates visibles dans l'enduit de parement.

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	23/30
----------------------------------	---	-----------------------------	-------

### 4.3. Comportement du feu

Intéressons nous maintenant au comportement du foyer proprement dit.

A l'arrivée des intervenants, les signes visibles sont les suivants :

- Flammes sortant par la toiture du hangar situé à l'arrière du bâtiment
- Petit foyer au premier étage sur l'arrière du bâtiment
- Fumées sortant par toutes les fenêtres en façade alpha
- Importante colonne de fumée sortant par la toiture du hangar

Nous sommes donc devant un feu limité par le comburant => la charge calorifique très compacte a du mal à trouver l'air nécessaire à sa combustion. L'ouverture en façade alpha (porte de garage) couplée aux ouvertures dans la toiture arrière (éclatement et fusion des éléments de couverture) ont généré un courant aéraulique permettant l'alimentation du foyer en air.

Intéressons nous aux possibilités d'évolution pour le feu :

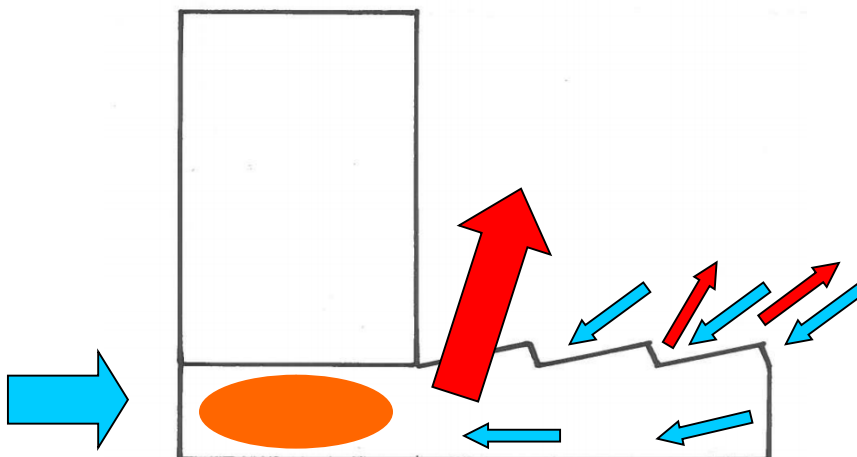
Celles-ci sont très restreintes :

- Le feu est enfermé dans une boîte en béton composée des murs en charly (mur de l'immeuble séparant le rez-de-chaussée du garage) et en delta (mur mitoyen) et du plancher du premier étage.
- Les murs du hangar sont en maçonnerie et sont également bien en place.

La seule admission d'air possible pour le foyer sont la porte de garage et les différents interstices du bâtiment lui-même (joints de portes, fenêtres, ...) lui donnant accès à l'air des volumes adjacents.

Le rejet des gaz de combustion ne pose quant à lui pas de problème puisque le foyer peut rejeter, via les orifices de la toiture du hangar, ses gaz vers l'extérieur.

On peut donc schématiser les flux d'air (bleu) et de rejet (rouge) comme sur le croquis ci-dessous :



Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	24/30
----------------------------------	---	-----------------------------	-------



On voit donc que le foyer est resté :

- Confiné dans une boîte
- Limité en comburant

La maîtrise du feu, au vu de la charge calorifique potentielle disponible, a donc été rapidement obtenue.

Le déblai à l'aide d'engins de génie civil pour terminer l'extinction était, dans le cas présent, inévitable.

#### 4.4. Comportement de la structure

Comme on l'a vu sur les photos ci-dessus, malgré la violence du foyer, les structures ont bien résisté.

En effet, hormis la structure métallique du premier shed du hangar, tant la structure béton que le reste de la structure du hangar ont bien résisté.

Ceci s'explique pour deux raisons :

Dans le garage, la température n'a pas pu monter énormément car le foyer était limité en comburant.

Dans le hangar, le fait que la toiture du premier shed soit percée a concentré le flux thermique des gaz de combustion vers celle-ci, épargnant par là même les autres éléments.



Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	25/30
----------------------------------	---	-----------------------------	-------

## 5. Analyse du dispositif

Le dispositif mis en place a visé très rapidement à obtenir la maîtrise puis l'extinction du sinistre.

La circonscription ne posait en ce cas que peut de problème, les possibilités d'extension étant relativement réduites.

Des moyens importants (6 lances de 45 au plus fort de l'attaque) ont été mis en œuvre.

Au vu de l'ampleur du sinistre et temps d'obtention de la maîtrise du feu (moins de 2 heures), on peut dire que le dispositif a été bien calibré et bien géré.

Par contre, la montée en puissance du commandement ne s'est pas réalisée comme elle aurait dû.

Par ailleurs, le recours à la mousse sur ce genre de feu, de classe A, doit être proscrit à l'avenir.

En effet, dans le cas de débris de cette nature, il est primordial d'atteindre le cœur du foyer pour refroidir les matériaux et stopper la pyrolyse. La mousse ne permet pas cet effet et ne permettra d'obtenir qu'un effet partiel et non durable.

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	26/30
----------------------------------	---	-----------------------------	-------

## 6. Points forts

On peut relever les points positifs suivants :

- Montée en puissance rapide
- Bonne disposition des véhicules en fonction de la situation
- Sectorisation de l'intervention et dédoublement du chef de manœuvre
- Suggestion à la PC pour l'utilisation de l'HFS dans l'Ourthe
- Bonne gestion des ressources en eau

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	27/30
----------------------------------	---	-----------------------------	-------

## 7. Points faibles

Dans les points à améliorer, on peut relever les points suivants :

- La montée en puissance des officiers est à respecter. L'ODS devait dans le cas présent se rendre sur place. Il n'appartient pas au chef de manœuvre de décider si l'ODS doit ou ne doit pas venir. Le déclenchement du plan mono-disciplinaire rend cette venue automatique
- Le PC mono n'a pas été appelé sur place
- Le deuxième officier s'est rendu sur place d'initiative car il connaissait le bâtiment. Cette initiative est bonne mais ne dispensait pas l'ODS de venir. Le deuxième officier aurait pu dans ce cas conserver son départ (son véhicule est prévu pour cela, pas celui de l'ODS) et quitter les lieux après avoir fait profiter ses deux collègues de ses renseignements.
- L'officier de liaison aurait dû se rendre au dispatching en lieu et place de l'ODS pour coordonner les moyens et la gestion secteur
- Le calcul de moyens mousses depuis le dispatching sur base de données erronées et non adaptées a conduit à des interprétations démesurées et irréalistes. Le PC mono est destiné à cet usage et doit donc être utilisé à l'avenir. La situation de celui-ci à proximité des lieux d'intervention permet à l'ODS de se faire une idée claire de la situation et des moyens à engager.
- Cet incendie a démontré la difficulté, voire l'impossibilité de la mise en œuvre de la procédure « amiante » du KCCE

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	28/30
----------------------------------	---	-----------------------------	-------

## 8. Améliorations possibles

Au vu des points à améliorer, les solutions suivantes peuvent être envisagées à court termes :

- Redéfinition claire des rôles des officiers en cas de montée en puissance
- Entraînement régulier des officiers en exercices de type « table top » pour maîtriser les fonctions à occuper
- Le changement systématique des TIB feu après une intervention de ce type règle de facto la problématique amiante sans devoir se référer à une procédure inutilisable sur le terrain

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	29/30
----------------------------------	---	-----------------------------	-------

## 9. Annexes

### 9.1. Revue de presse

On trouvera ci-dessous divers liens vers des sites internet permettant de consulter les articles et vidéos relatant l'intervention

<http://www.lameuse.be/1312208/article/2015-06-16/l-incendie-du-quai-des-ardennes-a-liege-vu-du-ciel-par-drone-impressionnant>

*actualite-regionale.dhnet.be/niveau-quai-ardennes-liege.html*

*www.lavenir.net/cnt/DMF20150616\_00665357*

*http://www.rtc.be/reportages/262-general/1466969-important-incendie-quai-des-ardennes*

Rédigé par : BELAIRE Emmanuel	Document disponible sur l'Intranet : NON	Avalisé par : Etat Major	30/30
----------------------------------	---	-----------------------------	-------